

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 11/05/26 – PV N°35

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire de Séance : Jean-Claude RICHARD

Présents : Miguel GONZALEZ (présence partielle), Katsiaryna GOZZO, Louis NIFOSI, Vincent VANDEVILLE

Excusés : Jean-Luc GARCIA, Régis SANCHEZ

- *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

SENIORS

CORRESPONDANCE

OL PORT-VENDRAIS : du 11/05/26, demandant à fixer la date de la Finale D4 le 30/05/26. La Commission transmet au Comité Directeur pour suite à donner.

FC THUIR : du 11/05/26, notifiant le coup d'envoi de son match de Challenge Bazataqui du 14/05/26 à 16h00 (ouverture de la CR U15). Avis favorable.

AMENDE

FC ILLE NEFIACH : 100€ - Forfait d'équipe sur le match D4 du 10/05 ASJ BAS VERNET / FC ILLE NEFIACH

DERNIERE JOURNEE DES CHAMPIONNATS SENIORS

Rappel : Article 5 - Pour des raisons d'éthique sportive, tous les matches de la dernière journée des championnats seniors devront se jouer à la date fixée aux calendriers le dimanche à 15h00 (sauf pour les équipes réserves qui devront jouer en ouverture). Les matches ne pourront être ni avancés ni reportés (sauf en cas d'impondérable à l'appréciation de la Commission des Championnats).

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Pour les clubs qui jouent le samedi soir, sur demande écrite du club recevant uniquement et s'il n'y a aucun enjeu sportif (montée ou relégation), la Commission étudiera la demande.

RATTRAPAGE

Si des matches devaient ne pas se jouer les 14, 16 ou 17/05/26, la seule possibilité serait de jouer le week-end de Pentecôte ou en semaine (si éclairage homologué et accord des deux clubs).

FINALE D4

Le tirage du club recevant pour la Finale D4 sera effectué le mardi 19/05/26 à 16h30.

JEUNES

CORRESPONDANCE

ASPTT PAYS CATALAN : du 07/05/26, informant que son stade sera indisponible le samedi 30/05/26. Son match U13 Animation contre LES PHOENIX peut être inversé ou se jouer le dimanche matin sans accord du club adverse.

US CONQUES et FC CERDAGNE : du 12/05/26, notifiant leur accord pour le match U17 T CONQUES / CERDAGNE du jeudi 14/05 le mercredi 27/05/26. Avis favorable.

AMENDES

GOAL : 100€ - forfait d'équipe sur le match U17 T du 09/05 FC ALBERES-ARGELES / GOAL.

FC THUIR : 100€ - forfait d'équipe sur le match U17 D1 du 10/05 FC THUIR / SO RIVESALTES.

RF CANOHES TOULOUGES : 100€ - forfait d'équipe sur le match U17 D2 FC BAGES VILLENEUVE / RFCT 2

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

● Le Comité Directeur, lors de sa réunion du 28/08/25 PV N°5 OFFICIEL 66 N°3 du 29/08/25, a donné autorisation à la Commission des Championnats de vérifier si des joueurs suspendus ont été alignés sur des matches officiels.

Si tel est le cas, la Commission transmet le dossier à la Commission des Règlements et Contentieux qui s'en saisira pour application des dispositions de l'Article 187 Alinéa 2 :

► La Commission transmet à la CRC les dossiers suivants concernant des joueurs qui ont participé à une rencontre « en état de licencié suspendu » :

- Match D1 du 10/05/26 FC THUIR / SO RIVESALTES 2
 - Joueur [REDACTED] du SO RIVESALTES.

- Match D4 du 10/05/26 SALEILLES OC 2 / AS MAUREILLAS
 - Joueur [REDACTED] de SALEILLES OC

- Match D4 du 10/05/26 OL PORT-VENDRAIS / RF CANOHES TOULOUGES 3
 - Joueur [REDACTED] du RF CANOHES TOULOUGES

- Match D1 du 10/05/26 AS PRADES / FC VIELLONGUE
 - Joueur [REDACTED] du FC VIELLONGUE

Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire de Séance
J-C RICHARD

